



**ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES TRIFYL  
FICHE TARIFAIRE DES DEPOTS POUR LES PROFESSIONNELS  
2025**

En application de l'article 5. B) du Règlement intérieur des déchèteries, et suite à la délibération du Comité Syndical de TRIFYL en date du 18 Novembre 2024, les tarifs d'accès pour les professionnels pour l'année 2025 sont fixés comme suit :

**1. DROIT D'ACCES**

Pour l'exercice 2025, le montant du droit d'accès s'élève à **46 € HT**, non proratisable.

Ce droit est acquittable dès réception de la première facture, et valable jusqu'au 31/12/2025.

**2. TARIFS**

Dépôts gratuits	Métaux, batteries, Cartons (triés), Bois non traité, DEA (Déchets d'Eléments et d'Ameublement) Verre, Piles, Lampes usagées DEEE (Déchets d'Equipement Electrique et Electronique) Huiles Alimentaires Usagées (huiles végétales)
Droit d'accès	46.00 € HT
Inertes	22.50 € HT /Tonne
Déchets Végétaux	74,00 € HT /Tonne
Bois traité	136,00 € HT /Tonne
Tout-venant ou DIB : (Taxe Communale 1,50€ HT/Tonne comprise) + TGAP *	202 € HT /Tonne + TGAP s/ tarif 2025 (tarif en vigueur au 01/01/2025=65.00€/Tonne)*
Peintures, solvants, acides, bases Phytosanitaires, DDS en mélange	1320,00 € HT /Tonne (soit 1,32 € HT/Kg)
Huile moteur	110,00 € HT/Tonne
Déchets de plâtre	REFUSES
Pesée (l'unité)	9,50 € HT

(\* ) La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est régie par les articles 266 sexies et suivants du Code des douanes. La Taxe Communale (TC) ou taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers est régie par les articles L2333-92 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.